



Edito



LE PÉRIL «JAUNE»

Alors que le mouvement des gilets jaunes trouve son origine dans une contestation des automobilistes français, force est de constater que le mouvement s'est amplifié et répandu en l'espace de 4 semaines comme une véritable tache d'huile sur les routes de France et de Navarre.

Ainsi, nous assistons à une véritable convergence des publics autour des ronds-points où retraités, lycéens, chômeurs, entrepreneurs, employés, fonctionnaires, artisans, cadres, hommes, femmes... se réunissent pour faire entendre leurs multiples revendications (pas toujours crédibles) et notamment la plus importante qui les réunit : celle du pouvoir d'achat des français !

En tant que retraités, la CSG a augmenté de 1,7 % pour la plupart d'entre nous et a amputé nos maigres pensions de manière significative, alors que nos retraites ne progressent pas réellement.

Après 5 semaines de mobilisation, l'état, le gouvernement, le président de la République, auraient-ils enfin compris l'urgence de la situation ? A en croire les récentes annonces et le retour en grâce des corps intermédiaires, appelés en urgence pour apaiser les tensions et jouer les médiateurs, nous pourrions être tentés de le croire... mais les quelques « largesses », exceptionnelles et éphémères, consenties par Jupiter sont loin de satisfaire ces citoyens en colère qui se sentent méprisés et surtout pauvre comme jamais !

En tant qu'organisation syndicale pleinement responsable, la CFTC alerte depuis toujours sur les dangers du mépris. A ne pas écouter ce que le peuple demande certains se sont retrouvés avec la tête tranchée.

Il ne faut jamais oublier que la concertation est la base d'une véritable démocratie.

Marie-Thérèse LOTHIER,
Secrétaire Générale

SOMMAIRE

- Edito
- Les brèves de l'AFR
- Le baluchonnage
- Rencontre des adhérents des 21 et 22 novembre
- Masterchef
- Jouons un peu
- Solutions des jeux
- Ce n'est qu'un au revoir

Les brèves de l'AFR

Après les brioches, les pains au chocolat

Avec un pouvoir d'achat en baisse dû en partie à la hausse de la CSG et la non revalorisation des retraites, les retraités que nous sommes se réjouissent des quelques annonces présidentielles relatives à l'annulation de la hausse des taxes sur les carburants ainsi que la suspension pour 2019 de la CSG pour les retraités dont le montant de leur pension est inférieur à 2000 €... par contre rien sur la revalorisation des retraites, qui aurait dû être indexée sur le coût de la vie depuis 3 ans. Encore une fois les « petits retraités » ont été oubliés. Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, les régimes complémentaires Arrco et Agirc ont été revalorisés de 0,60%... soit à peu près le prix d'un pain au chocolat pour les « petites retraites ». On se moque de qui !!!!

Tarif des mutuelles senior, quelle tendance pour 2019/2020 ?

Notre Président a fait de nombreuses promesses dont celle « d'un reste à charge équivalent à « 0 » pour les frais de santé liés à l'optique, au dentaire et à l'audio. **Retraités, vous allez vous faire plumer !!!**

Les mutuelles nous disent qu'elles sont obligées de nous répercuter de nouvelles dépenses, en prenant par exemple la hausse du forfait hospitalier (participation aux frais d'hébergement et d'entretien lors d'une hospitalisation). Et maintenant, avec le nouveau « Zéro reste à charge », c'est désormais évident que nos mutuelles vont augmenter même si pour l'instant les hommes politiques disent que non.

Interrogée sur cette possible hausse, la ministre de la santé a assuré que la mise en place du « reste à charge zéro » **ne se fera pas au détriment des retraités, mais que l'effort devra venir des mutuelles et des assureurs !!!!**

Selon l'étude de Santiane.fr, **pour les 60 ans et plus, l'entrée en vigueur du reste à charge zéro entraînera une augmentation des tarifs des mutuelles de l'ordre de 9,5%**. Pour les moins de 60 ans, la facture grimperait de 2,5% seulement. Pourquoi un tel écart ? «Les séniors sont les assurés qui recourent le plus à des prestations en audioprothèse, optique et dentaire». Ainsi **un retraité qui paie aujourd'hui 85€ de prime mensuelle, verrait le tarif de sa mutuelle augmenter de 96€ par an. Un couple de retraités qui paie aujourd'hui 170€ de prime mensuelle, verrait son budget « mutuelle » bondir de 192€ par an.**

Le coût de la réforme est évalué à **1 milliard d'euros par an** : 750 millions pour la sécurité sociale et 250 millions pour les mutuelles. Mais **du côté des mutuelles et des assureurs, le surcoût fait l'objet de différentes prévisions et la tentation de le répercuter aux assurés grandit.**

Pauvreté, précarité

Alors que le Secours Catholique vient de dévoiler son rapport annuel sur l'état de pauvreté en France, on apprend, entre autre, que la pauvreté s'étend chez les personnes âgées de plus en plus nombreuses à pousser la porte de cette organisation caritative. Les accueillis ont plus de 50 ans. Leurs maigres pensions de retraite ou la faiblesse du minimum vieillesse pour ceux n'ayant pas accumulé de droits (notamment les femmes au foyer) ne suffisent plus à couvrir un coût de vie croissant. Ces ménages ont en moyenne plus d'impayés que les autres types de ménage, leur fragilité est fortement liée aux difficultés qu'ils rencontrent à faire face à des dépenses trop lourdes.

Les personnes accueillies par le secours catholique touchent, en moyenne, 540 € par mois. On est bien loin du seuil de pauvreté fixé à 1026 € par mois. Pour aider les plus précaires, l'association appelle donc à la hausse du Revenu de Solidarité Active qu'elle souhaite voir passer de 550 € actuellement à 850 €.

Prélèvement à la source : anticipez vos pertes de revenus

Avec l'entrée en vigueur du prélèvement à la source, votre pension sera chaque mois amputée du **douzième du montant de l'impôt à payer**, au-delà de l'impact psychologique de cette mesure, ce manque à gagner peut mettre à mal votre budget. L'administration, qui ne connaît pas vos revenus en temps réel, va donc prélever un acompte mensuel en fonction des revenus déclarés en 2017. Si vous pensez que vos revenus taxables seront plus élevés, vous pourrez augmenter le montant des acomptes mensuels, dès le 1er janvier 2019. A l'inverse, si vous estimez que vos revenus baissent, vous pourrez demander une diminution de vos acomptes dans les mêmes conditions que pour le taux du prélèvement à la source. Il faut savoir qu'en cas de difficultés de trésorerie temporaire (3 fois au maximum, dans l'année si vous avez opté pour des acomptes mensuels, une fois si vous avez choisi de régler des acomptes trimestriels) vous pourrez demander à les reporter.

Si vous avez droit à une réduction ou à un crédit d'impôt, vous devrez être encore plus vigilant. Avec le prélèvement à la source, vos retenues ne tiendront pas compte de vos avantages fiscaux. Vous serez donc prélevés chaque mois d'une somme plus importante que celle réellement due. Pour vous aider à joindre les 2 bouts, **vous recevrez, à partir du 15 janvier, un acompte de 60% du crédit ou de la réduction d'impôt, calculé sur les dépenses 2017, déclarées en 2018, le solde sera versé en juillet.** Cet acompte ne concerne toutefois que les avantages fiscaux relatifs aux investissements locatifs, aux dons et cotisations syndicales, gardes d'enfants pour les moins de 3 ans, aux services à la personne ou à l'accueil dans une maison de retraite médicalisée. **Mais attention, si vous avez cessé d'employer un salarié à domicile en 2017**, vous recevrez en janvier un acompte auquel vous n'aurez plus droit, mais qui devra être remboursé à partir de l'été 2019.

Prélèvement à la source : 0 810 368 368 (appel gratuit). C'est le numéro à composer pour toute question sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. L'appel sera gratuit à partir du 1er Janvier 2019.



Le baluchonnage

Une autre forme de répit pour les aidants

Né au Québec il y a 19 ans, le baluchonnage est un dispositif de relais à domicile de l'aidant d'une personne âgée, souvent malade d'Alzheimer. Concrètement un professionnel vient s'installer au domicile quelques jours et accomplit toutes les tâches réalisées habituellement par l'aidant.

Le baluchonnage est très encadré : Conditions de mise en place, temps de travail et de repos de l'intervenant, accompagnement de la famille et du professionnel sont soumis à des règles. En France, on parlera de relayage.

Le baluchonnage :

- Une solution de répit pour l'aidant : il peut prendre quelques jours de vacances en sachant son proche bien entouré chez lui, ses habitudes de vie sont respectées.
- Un accompagnement de l'aidant dans ce rôle : les principales difficultés de l'aidant sont recueillies avant le baluchonnage. Pendant ce temps, le professionnel peut observer la personne aidée, les situations de tension, il élabore des stratégies pour les désamorcer. Il fera part des solutions qu'il a trouvées à l'aidant.
 - Le baluchonnage repose sur un intervenant unique. Il s'agit de perturber le moins possible la personne aidant et de créer un lien de confiance entre toutes les parties.
 - Le professionnel doit être formé, soutenu. Il travaille pour une structure.

Le projet de loi :

s'il permet de déroger au code du travail, afin de faciliter la mise en place d'une offre de baluchonnage (durée quotidienne du travail, travail de nuit, temps de pause, etc..) il donne tout de même un cadre. Le baluchonneur devra être salarié volontaire, et ne pourra exercer cette mission plus de 94 jours par an.

L'aspect financier n'est pas évoqué. En effet le coût d'une journée est compris entre 110 et 620€, avec un reste à charge important pour les familles. Le droit de l'aidant se monte à environ 500€ par an, auxquels il faut ajouter le crédit d'impôt pour services à la personne et différentes aides locales.

Malgré ces freins, une dizaine de structures en France proposent des services qui s'apparentent au baluchonnage québécois.

Rencontre des adhérents des 21 et 22 novembre

Aux dires des participants ce fut un succès. Les membres présents ont été contents de se retrouver pour ces deux demi-journées de convivialité. Joseph THOUVENEL, vice-président confédéral fut le premier intervenant avec pour thème principal : le financement de la dépendance. Pascal LECLERCQ, juge d'instance honoraire auprès de la Cour d'Appel de Chambéry, est intervenu sur divers thèmes centrés sur les tutelles et les répercussions sur nos aînés et leur famille. En soirée nous étions conviés à un dîner-cabaret où l'on a pu se régaler, entre autre, de bons mots. Un grand merci aux organisateurs, notamment Jeannine notre trésorière qui a bien géré les impondérables, sans oublier Marie-Thérèse notre Secrétaire Générale et Patrick ERTZ, notre Président Fédéral, qui a bien voulu partager un repas avec nous.



Assiette gourmande Terre et Mer

Ingrédients pour 2 personnes :

4 Gambas crues
1 CS huile d'Olive
1 CC de vinaigre balsamique
10 g de beurre
10 noix St Jacques
Fleur de sel
Poivre du moulin
2 tranches de foie gras de canard mi-cuit
40 g de roquette
quelques brins de ciboulette
4 grappes groseilles blanches.



Préparation :

1- Couper la Tête des gambas. Faire chauffer l'huile d'olive dans une poêle, jeter les gambas à l'intérieur, les faire sauter pendant 5 minutes. Arroser de vinaigre, secouer la poêle, retirer du feu. Réserver à couvert.

2- laisser fondre le beurre dans une poêle, déposer les Saint-Jacques et laisser cuire 2 minutes de chaque côté, Saler et poivrer, déglacer avec un peu de vin blanc.

3 Repartir les gambas et les saint-jacques dans les assiettes. Ajouter les tranches de pain d'épices, poser une tranche de foie gras dessus, saler, poivrer.

Décorer de feuilles de roquette, de brins de ciboulette et de grappes de groseilles.

Servir immédiatement.

Bon appétit !!!!



Jouons un peu

Horizontalement

- 1) En famille, le soir de Noël
- 2) Fort militaire près de l'île d'Aix – Atome
- 3) On se le dit le 25 décembre (2 mots)
- 4) Poème lyrique – Ville de la Côte d'Azur
- 5) Ne peut l'être dans cet ordre – Possédée – On s'y Trenet sur la 7
- 6) Station de ski suisse
- 7) La, Mi etc...
- 8) Complètement à l'Ouest
- 9) Refusa l'évidence – C'est-à-dire – Après tu
- 10) Peut servir à dégager les rues du 6 horizontal

Verticalement

- a) Ce que nous ferons les fêtes de Noël
- b) Sans importance – Organisme international
- c) Vont bien – Ecrivain, journaliste, scénariste né à Bram
- d) Patronne raccourcie – Sur la tête
- e) Taxi ou pas ? –
- f) Mélange français – se regroupent en UD – De bas en haut : au fond du calice
- g) On se le dit le 1er janvier (2 mots)
- h) Revêtement de sol dans le désordre – Chambre d'étudiant belge
- i) Egalisais
- j) Comme une communion.

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Solutions

Horizontalement

1) Rassembles
2) Enet - Ion
3) Joyeux Noël
4) Ode - Nice
5) UIN (Uni) - Eue - RN
6) Interlaken
7) Note
8) Occidental
9) Nia - I.E. - II
10) Souffleuse

Verticalement

a) Réjouirons
b) Anodin - CIO
c) Seyent - Cau (Jean)
d) Ste (Sainte) - Epi
e) Uber
f) Mix - UL (Union Locale) - Eil (Lie)
g) LNOI (Lino) - KOT
h) Ecrétais
i) Solennelle

MON BEAU SAPIN QUE J'AIME TA VERDURE
MONT BAUX SAPIN ROI DE FORÊTS QUEUE J'AIME TAS VERRE DUR

Rebus :

Ce n'est qu'un au revoir

Après 26 numéros, la « FEUILLE de CHOU » évolue et va changer de nom.

Nous vous donnons rendez-vous en 2019 pour de nouvelles aventures et un journal toujours aussi pratique avec un nouveau nom :

AFR - CSFV - Actus